

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical du 2 octobre 2023**

Convocation le 25 septembre 2023  
Membres en exercice : 54  
Quorum requis : 28

Présents : 32  
Pouvoir : 1  
Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la présidence de Roland MOTARD.

Présent : P  
Absent : A  
Absent excusé : AE

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	AE
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	AE
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGAIS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	P	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	P	MÉEN	Dominique	AE
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	P	MOUILLER	Philippe	AE
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	AE	OLIVIER	Pascal	AE
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	P
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	P
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	AE
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	AE	ROUXEL	Patricia	AE
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	P
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	AE	TEMPÉ	Philippe	AE
HÉRAULT	Francette	P	TESSERAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	AE	VIVIER	Jean-Marie	P

Pouvoir : 1

- M. Pascal LAGOGUÉE donne pouvoir à M. Serge BOUJU

**Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT**

**DÉLIBÉRATION N°23-10-02-C-23-436 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023**

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster des crédits sur certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les nouveaux montants des enveloppes du FACE 2023 au vu des notifications définitives

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire d'ajuster les programmes de travaux 2023

Le Président propose la décision modificative n°2 du budget principal 2023 qui s'équilibre comme suit :

- 0 € en section de fonctionnement
- 54 280 € en section d'investissement

soit un total des sections à 54 280 €

Après en avoir exposé les motifs, le Président demande à l'assemblée :

Article 1 : d'adopter cette décision modificative n°2 du budget principal 2023.

---

**LE COMITE SYNDICAL :**

accepte à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter cette décision modificative n°2 du budget principal 2023.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Roland MOTARD.

Accusé de réception en préfecture  
079-200091049-20231002-231002-C-23-436-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2023  
Date de réception préfecture : 24/10/2023